

CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2018

Le conseil municipal s'est tenu le 17 octobre 2018 avec 24 présents sur 35 conseillers en exercice. 34 voix exprimées.

■ **Approbation du procès-verbal et compte-rendu du 19 septembre 2018. Votée à l'unanimité. Approbation du procès-verbal.**

■ **Avis favorable de la ville de Montfermeil sur le plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH) - Le Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH) décline au niveau de chacune des intercommunalités membres de Paris Métropole, les objectifs du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement. Il se compose notamment d'un diagnostic et d'un document d'orientations autour de six axes : la production de logements neufs (2019-2025), la prise en compte des besoins des territoires en termes de logement, la mobilité et la mixité sociale, une meilleure prise en charge des besoins de logements, la rénovation du parc existant et la mise en œuvre du PMHH lui-même. Adopté avec 31 voix pour et 3 abstentions.**

■ **Acquisition des parcelles cadastrées sections c n° 957 (28 m²) et c n° 960 (55 m²) de la ZAC Cœur de ville, îlot Barbusse, au prix de l'euro symbolique - La Ville a signé le 25 avril 2007 un traité de concession d'aménagement avec la SA d'HLM de la région parisienne Sarepa ayant pour nom commercial Expansiel Habitat (désormais Valophis Sarepa) en vue de réaliser un programme de constructions de logements, de com-**

merces, d'équipements, et d'espaces publics dans l'objectif de dynamiser le centre-ville. Dans le cadre de la réalisation de l'îlot Barbusse, qui a accueilli récemment le programme Opaline de 44 logements, Valophis Sarepa a réalisé les espaces publics rue Delagarde, constituant le trottoir destiné à être intégré dans le domaine public communal. De fait, la commune acquiert à l'euro symbolique les parcelles cadastrées section C n° 957 (28 m²) et C n° 960 (55 m²) constituant, rue Delagarde, le trottoir au droit de la résidence Opaline réalisé sur l'îlot « Barbusse », afin de les classer dans le domaine public communal.

Adoptée par 31 voix pour et 3 abstentions.

■ **Dénomination de « l'Esplanade du 11-novembre 1918 » située place de l'Église - Afin d'honorer le devoir de mémoire rendu aux Poilus, dans une ville qui a été profondément marquée par les nombreux deuils provoqués au sein de sa population par la Première guerre mondiale, la municipalité souhaite dénommer « esplanade du 11-Novembre-1918 » l'emplacement du monument aux morts et son espace dédié, situés place de l'Église.**

Adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

■ **Dérogation au repos dominical pour l'année 2019 - La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron » de 2015 apportant des modifications quant au repos dominical dans les commerces de détails. À savoir, le nombre de dimanches supprimés ne peut excéder douze**

par an, la liste de ces dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante, l'ouverture de tous les commerces de détails de la ville sera autorisée les dimanche 22 et 29 décembre 2019.

Votée avec 31 voix pour et 3 abstentions.

■ **Vote d'un avenant de réaménagement de garantie d'emprunt à la Maison du CIL concernant le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 4 logements, ZAC de la Tuilerie pour un montant de 759 228 € - Suite à la révision du prêt contracté par la Maison du CIL, SA d'HLM, l'engagement de garantie de la commune est réitéré jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.**

Adopté par 31 voix pour et 3 abstentions.

■ **Vote d'avenants de réaménagement de neuf prêts de garanties d'emprunts à Seine-Saint-Denis Habitat - Suite à la révision du prêt contracté par Seine-Saint-Denis Habitat, initialement garanti par la commune de Montfermeil, la commune réitère son engagement de garant. À savoir : la garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.**

Adopté par 31 voix pour et 3 abstentions.

■ **Vote de l'attribution d'une subvention à l'association CLJ pour l'année 2018 - Une subvention de**

3 800 € est accordée au Centre de Loisirs et de la Jeunesse du Grand Ensemble des Bosquets.

Adoptée avec 31 voix pour et 3 abstentions.

■ **Convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation avec le collège Jean-Jaurès** – Le collège Jean-Jaurès souhaite mettre en place un accueil des élèves sanctionnés au sein des services municipaux. Le but est de faire prendre conscience à l'élève de l'impact de ses erreurs à travers une action concrète plutôt que d'être temporairement exclu de sa classe ou du collège. Cette mesure de responsabilisation serait co-signée par la famille. L'accueil de l'élève au sein des services municipaux s'effectuerait en dehors du temps scolaire.

Adoptée avec 28 voix pour et 6 voix contre.

■ **Mise en place d'un fonds de participation des habitants (FPH)** – La participation des habitants étant un des axes du contrat de ville 2015-2020, la ville se dote d'un fonds de participation des habitants. L'objectif de ce fonds est de développer le lien social, d'améliorer le cadre de vie et de développer la participation citoyenne à la vie locale. Ces fonds, d'un budget annuel de 3 750 €, financent des initiatives portées par deux habitants au minimum, le conseil citoyen ou une amicale de locataires. 300 € maximum pourront être accordés par projet. L'attribution du fonds sera effective après la validation du projet (*via* l'émission de bons de commande émis par le service Politique de la ville), par une instance composée d'agents municipaux, de membres du conseil citoyen, de bailleurs et d'associations locales. À l'issue du projet, les bénéficiaires devront présenter un bilan dans un délai de trois mois.

Adoptée avec 31 voix pour et 3 abstentions.

■ **Vote du projet de réaménagement d'une ancienne imprimerie – archives municipales - lots n°2, 3, 4 et 6** – Le marché est estimé à 1 087 660 € HT.

Voté avec 28 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

■ **Approbation de passation d'ave-nant au marché de travaux de signalisation au sol** - L'entreprise Reflex Signalisation a informé la ville d'avoir changé de siège social et modifié le numéro de Siret de l'entreprise.

Votée avec 31 voix pour et 3 abstentions.

■ **Vote du projet de réaménagement d'une ancienne imprimerie – archives municipales - lots n°1, 5 et 7** – Le marché est estimé à 1 087 660 € HT.

Voté avec 28 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

■ **Convention de servitude avec GRDF pour le passage de canalisations gaz à créer dans le cadre de l'opération de restructuration du complexe sportif Henri-Vidal** - Dans le cadre de la réalisation du nouveau gymnase, des tribunes et de la réhabilitation du logement du gardien du stade Henri-Vidal, il a été nécessaire de revoir les tracés des réseaux des concessionnaires. Le passage des canalisations de gaz constitue une servitude d'utilité publique nécessite de signer une convention type établie entre la Ville et les services juridiques de GRDF avant le commencement des travaux.

Votée par 31 voix pour et 3 abstentions.

■ **Signature d'une convention de tiers pour le versement d'aides « pass'sports-loisirs » entre la ville et la caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis** - La ville a signé une convention avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis pour la mise en place du tiers payant et de percevoir directement le montant du « Pass'sports-loisirs ».

Votée à l'unanimité.

■ **Dates et tarification du spectacle son & lumière La Dame aux Camélias pour l'année 2019** - Dates de représentations : générale et soirée des écoles le mardi 18 juin ; spectacles : vendredi 21 juin, samedi 22 juin, jeudi 27 juin, vendredi 28 juin et samedi 29 juin 2019. Tarifications : 18 € TTC par adulte, 7 € TTC par enfant jusqu'à 16 ans.

Tarifs réduits sur présentation d'un justificatif : 14 € TTC pour les adultes adhérents de la Fédération française des fêtes et spectacles historiques, personnes handicapées, demandeurs d'emplois, bénéficiaires des minima sociaux, pour les groupes de dix personnes et les bénévoles du son & lumière) ; Tarif étudiant sur justificatif : 8 € TTC. Tarif famille et Cnas, 14 € TTC par adulte (2 adultes maximum) et 5 € TTC par enfant jusqu'à 15 ans.

Adoptées par 31 voix pour et 3 abstentions.

■ **Dates et tarifs du « Montfermeil art' festival » 2019** - Les dates de la fête de la musique, avec deux concerts dont avec un groupe local, le 20 juin ; battle hip-hop, le 23 juin ; location de DVD, les 24 et 25 juin ; concert musique du monde ou spectacle, le 26 juin. Tarif tout public, entrée de la battle hip-hop du 23 juin 2019, 2 € ; entrée de la soirée du 26 juin, 7 € pour les adultes et 3,50 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Votés avec 31 voix pour et 3 abstentions.

■ **Convention de partenariat** - La Ville produit depuis plusieurs années un son et lumière afin de favoriser l'esprit de bénévolat des habitants de Montfermeil et de promouvoir la culture au travers d'un spectacle vivant de qualité. La Ville a signé une convention de partenariat avec la société Polaris pour le prêt d'une partie du fonds de costumes communal en échange d'une promotion publicitaire pour le spectacle du son et lumière *La Dame Aux Camélias*.

Votée avec 31 voix pour et 3 abstentions.

■ **Rectification d'attribution de récompenses** – Une erreur de plume s'est glissée dans le dernier compte-rendu municipal. Le montant correspondant à l'achat d'une place en 4e catégorie pour la finale du championnat d'Europe féminin de handball, est bien de 25 euros la place et non 20 euros comme mentionné.

Votée à l'unanimité.

■ **Décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.**

Fin des débats à 21 h 57.